MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 98 du 13 décembre 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 13

DÉCISION

portant délégation de signature de la présidente de la commission de recours de l'invalidité.

Du *29 novembre 2024*

COMMISSION DE RECOURS DE L'INVALIDITÉ :

DÉCISION portant délégation de signature de la présidente de la commission de recours de l'invalidité.

Du 29 novembre 2024

NOR A R M M 2 4 3 1 4 7 9 S

Texte(s) abrogé(s) :

- Décision du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du président de la commission des recours de l'invalidité.

Référence de publication :
BOC n°98 du 13/12/2024

La présidente de la commission de recours de l'invalidité,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment son article R. 711-16,

Décide :

Article 1er

M. Olivier Serre, rapporteur général, Mme Virginie Riedinger, rapporteur général adjoint, Mme Emmanuelle Chartier, rapporteur général adjoint, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte pris pour l'exercice des attributions dévolues au président de la commission de recours de l'invalidité par les articles R.711-1 et R711-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Article 2

La décision du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du président de la commission des recours de l'invalidité est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel des armées*.

.

La contrôleuse générale des armées,
présidente de la commission de recours de l'invalidité,

Delphine CASTILLON.